



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Seine Normandie Agglomération

Enquête publique préalable à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Par arrêté n° AG/25-014 du 1^{er} août 2025, le président de Seine Normandie Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

À l'issue de l'enquête publique, Seine Normandie Agglomération se prononcera définitivement sur l'approbation du SCoT.

Par décision du président du Tribunal Administratif de Rouen, en date du 26 mai 2025, la commission d'enquête est composée de :

- Monsieur Bernard POQUET, retraité de la Défense, en qualité de président de la commission d'enquête,
- Monsieur Gilles SAPIN, retraité d'ERDF, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête,
- Monsieur Patrice CAZZOLA, retraité en hygiène sécurité environnement, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête,
- Monsieur Jean-François BARBANT, gestionnaire en pharmacie, en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête

L'enquête publique se déroulera du jeudi 28 août 2025 à 9h au mardi 30 septembre 2025 à 17h

Le siège de l'enquête publique est situé à l'Agglomération Seine Normandie : 12 rue de la Mare à Jouy – 27120 Douains

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

- Les pièces administratives liées à l'enquête publique conformément au code de l'environnement,
- Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale tel qu'arrêté par le conseil communautaire le 27/03/2025 (le Projet d'Aménagement Stratégique, le Document d'Orientations et d'Objectifs, les annexes, le bilan de la concertation,
- Les délibérations prises par le conseil communautaire dans le cadre de la procédure,
- L'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique, accompagné des annonces parues dans la presse au fur et à mesure de leur intervention,
- La décision du Tribunal Administratif de Rouen désignant la commission d'enquête,
- Les avis des personnes publiques associées, des Personnes Publiques Consultées et des communes sur ce projet,
- La note de présentation au public mentionnant les textes régissant l'enquête publique,
- Le registre d'enquête publique format papier.

Pendant la durée de l'enquête, la consultation du dossier complet par le public et le dépôt des observations et propositions éventuelles peuvent se faire :

1 / Par voie électronique :

- Sur le site internet de Seine Normandie Agglomération : <https://www.sna27.fr/vivre-ici/urbanisme/scot/>
- via l'adresse mail suivante : scot-enquetepublique@sna27.fr et sur l'espace numérique suivant : <https://forms.gle/xPuhfXutTBNrm9s38>

Les contributions transmises par courriel seront publiées, et visibles par tous dans les meilleurs délais sur le site internet de Seine Normandie Agglomération.

2 / Dans les lieux d'enquête de permanences :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête format papier, sont tenues à disposition du public pendant la durée de l'enquête, en mairies citées ci-après et au siège de l'Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Seine Normandie Agglomération	12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains	8h30 à 12h00 13h30 à 17h					fermé	fermé
Mairie VERNON	Place Barette - BP 903, 27207 Vernon Cedex	8h45 à 12h 13h30 à 17h30					fermé	fermé
Mairie PACY-SUR-EURE	Place René Tomasini, 27120 Pacy-sur-Eure	9h à 12h 14h à 18h		9h à 12h30 14h à 18h		9h à 12h		fermé
Mairie LES ANDELYS	Avenue du Général de Gaulle, BP 506, 27700 Les Andelys	8h45 à 12h 13h30 à 17h					fermé	fermé
Mairie VEXIN-SUR-EPTE	18 Grande Rue, 27630 Vexin-sur-Epte (Écos)	9h à 12h 13h30 à 17h					fermé	fermé
Mairie GASNY	42 rue de Paris, 27620 Gasny	8h30 à 12h 13h30 à 17h30					8h30 à 12h	fermé

Les commissaires enquêteurs assureront vingt permanences pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

LIEU	DATE	LIEU	DATE
Siège Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy, 27120 Douains	Jeudi 28 août 2025 de 9h à 12h Mardi 30 septembre 2025 de 14h à 17h	Mairie LES ANDELYS Avenue du Général de Gaulle, 27700 Les Andelys	Lundi 15 septembre 2025 de 9h à 12h Jeudi 18 septembre 2025 de 14h à 17h
Mairie CHAMBRAY 1 rue de la Mairie, 27120 Chambray	Jeudi 28 août 2025 de 16h à 19h	Mairie MESNIL-VERCLIVES Place de l'Église, 27440 Mesnil-Verclives	Lundi 15 septembre 2025 de 16h à 19h
Mairie VERNON Place Barette - BP 903, 27207 Vernon Cedex	Mercredi 3 septembre 2025 de 9h à 12h Samedi 20 septembre 2025 de 9h à 12h	Mairie SAINT MARCEL 55 route de Chambray, 27950 Saint-Marcel	Jeudi 18 septembre 2025 de 9h à 12h
Mairie SUZAY 14 rue du Général-de-Gaulle, 27420 Suzay	Mercredi 3 septembre 2025 de 15h à 18h	Mairie MUIDS Place Émile-Dupont, 27430 Muids	Mercredi 24 septembre 2025 de 9h à 12h
Mairie PACY-SUR-EURE Place René Tomasini, 27120 Pacy-sur-Eure	Samedi 6 septembre 2025 de 9h à 12h Vendredi 12 septembre 2025 de 9h à 12h	Mairie VATTEVILLE 5 rue de l'Église, 27430 Vatteville	Mercredi 24 septembre 2025 de 16h à 19h
Mairie VEXIN-SUR-EPTE 18 Grande Rue, 27630 Vexin-sur-Epte (Écos)	Mardi 9 septembre 2025 de 9h à 12h	Mairie PORT-MORT 87 Grande rue, 27940 Port-Mort	Vendredi 26 septembre 2025 de 9h à 12h
Mairie GASNY 42 rue de Paris, 27620 Gasny	Mardi 9 septembre 2025 de 15h30 à 18h30	Mairie LE CORMIER 2 Place de la Mairie, 27120 Le Cormier	Vendredi 26 septembre 2025 de 16h à 19h
Mairie BUEIL 28 Grande Rue, 27730 Bueil	Vendredi 12 septembre 2025 de 14h à 17h	Mairie GIVERNY 7 chemin Blanche-Hoschedé-Monet, 27620 Giverny	Mardi 30 septembre 2025 de 9h à 12h

Des registres d'enquête format papier, à feuillets non mobiles (sous forme de livret), côtés et paraphés par le président de la commission d'enquête, seront disponibles dans chaque mairie assurant les permanences et à l'Agglomération Seine Normandie.

3 / Par voie postale

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut également adresser ses observations et propositions éventuelles par correspondance, cachet de la poste faisant foi, à l'attention du Président de la commission d'enquête au siège de Seine Normandie Agglomération, 12 rue de la Mare à Jouy – 27120 DOUAINS.

Les contributions transmises par courrier seront consignées dans les meilleurs délais dans le registre d'enquête papier situé au siège de l'Agglomération, visibles par tous.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres au format papier seront clos par le président de la commission d'enquête. Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, la commission d'enquête remettra un Procès-verbal de synthèse des observations à Seine Normandie Agglomération, en l'invitant à produire dans les quinze jours à réception de ce document, un Mémoire en réponse. La commission d'enquête dispose, à l'issue de la clôture de l'enquête, d'un délai d'un mois, sous réserve de demande motivée de report, pour transmettre au président de Seine Normandie Agglomération le dossier avec son Rapport dans lequel figureront ses conclusions et son avis motivé.

Le dossier d'enquête publique, le Rapport, les conclusions et l'avis de la commission d'enquête seront consultables pendant un an au siège de Seine Normandie Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'agglomération : <https://www.sna27.fr/vivre-ici/urbanisme/scot/>

À l'issue de l'enquête, le projet de SCoT Seine Normandie Agglomération arrêté sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête. Le SCoT SNA est approuvé par délibération du Conseil Communautaire et devient exécutoire deux mois après sa transmission au Préfet.

Toute information relative au projet de SCoT ou à l'organisation de l'enquête publique peut être obtenue auprès du Président de Seine Normandie Agglomération, personne responsable du projet, au siège de Seine Normandie Agglomération – service aménagement au 12 rue de la Mare à Jouy – 27120 Douains, auprès de Madame Zaheirine Udhin (06 79 87 82 05) ou par courriel à scot-enquetepublique@sna27.fr.